



Conseil économique et social

Distr. générale
9 mai 2011
Français
Original : anglais

Session consacrée aux questions de fond de 2011

Genève, 4-29 juillet 2011

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Débat de haut niveau : examen ministériel annuel :
mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements
pris sur le plan international en matière d'éducation.**

Déclaration de l'Associazione Casa Famiglia Rosetta, une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration qui suit, qui est distribuée conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/2011/100.



Déclaration*

Parmi d'autres formes de souffrance, les guerres et la migration à grande échelle ont eu pour conséquence que des jeunes, garçons et des filles, ont été arrachés à leurs racines et contraints de migrer vers des pays dont ils ignorent l'essentiel. Privés de protection parentale ou familiale, ces enfants deviennent les cibles de la criminalité organisée qui exploite leur corps ou leur situation et mettent ainsi leur développement en péril. Ces mineurs peuvent être victimes de violences physiques, psychologiques et sexuelles graves, souvent liées à la toxicomanie.

Un groupe cible de mineurs originaires de plusieurs régions est identifié, qui compte des enfants présentant divers problèmes et des comportements auto protecteurs qui compromettent leur développement et interfèrent avec leur inclusion sociale. L'éducation primaire offerte dans les pays d'accueil est une occasion de développement personnel et de création de compétences d'autoprotection, d'autant plus si un retour dans le pays d'origine est envisagé.

Proposition

L'accueil et logement de ces mineurs dans des centres sûrs et bien organisés qui sont en mesure de faire face au traumatisme et de s'en occuper de même que du processus de développement est essentiel pour empêcher toute distorsion du développement suite à la souffrance. Cet accueil peut effectivement protéger les mineurs contre l'exploitation et la maltraitance.

La fréquentation de l'enseignement primaire est vitale dans ce processus d'accueil. À défaut, les mineurs resteraient vulnérables et exclus, même au sein de réseaux d'accueil sûrs. En effet, l'école non seulement les aide à acquérir des compétences cognitives et des connaissances, mais aussi à établir des relations solides avec leurs pairs et elle favorise les processus de solidarité, les échanges interethniques, la coexistence des religions et la fréquentation scolaire sans discrimination fondée sur le sexe.

Associazione Casa Famiglia Rosetta gère des foyers résidentiels pour loger et aider les enfants qui sont orphelins ou ont été séparés de leur famille, originaires soit de pays déchirés par la guerre, soit de contextes extrêmement pauvres comme la Somalie, l'Afghanistan, la Jamahiriya arabe libyenne et la Côte d'Ivoire.

Chaque mineur reçoit un plan d'éducation personnalisé selon lequel il peut soit fréquenter des écoles publiques en élève régulier, soit terminer son école primaire, soit encore suivre des cours de formation professionnelle pour adolescents et participer à des activités d'orientation professionnelle et de carrière.

Notre équipe coopère avec des organes d'éducation publique au sein d'un réseau socio éducatif qui empêche les distorsions du développement et favorise le bien être personnel et collectif.

Jusqu'à présent, notre expérience a été évaluée positivement, même si elle est insuffisante par rapport aux besoins existants.

Remarques

- Les mineurs qui sont victimes de traumatismes sociaux liés à la migration et à la guerre doivent être reçus dans des infrastructures d'accueil par un personnel formé à la prise en charge de troubles post traumatiques et recevoir les meilleures chances de développement;
 - Les mineurs doivent se voir offrir la possibilité de fréquenter l'enseignement primaire sans aucune discrimination fondée sur le sexe, l'origine ethnique et la religion;
 - La fréquentation de l'enseignement primaire doit être soutenue par un réseau adéquat en vue de promouvoir la santé des mineurs qui ont souffert de traumatismes;
 - Les établissements d'enseignement doivent être correctement formés pour s'occuper d'enfants souffrant de troubles post traumatiques mais aussi pour favoriser la compréhension entre les cultures;
 - Les foyers résidentiels pour les mineurs ainsi que les services sociaux et de soins de santé doivent collaborer à la mise en œuvre du plan d'éducation personnalisé pour chaque mineur;
 - Chaque plan d'éducation personnalisé doit être correctement et systématiquement évalué à tous ses stades afin de permettre au mineur d'acquérir les compétences attendues et de développer son potentiel d'indépendance.
-